MAIRIE DE PARIS

Stratégie parisienne et accessibilité «handicap, inclusion universelle»

2017-2021

Édito

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Depuis 2001, Paris s'est fortement engagée auprès de ses habitants et de ses visiteurs en situation de handicap. De nombreux citoyens sont concernés : avec plus de 40 000 situations individuelles analysées par an, l'activité de la MDPH en atteste. On dénombre ainsi 26 600 Parisiens bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés, 5 000 de la Prestation de compensation du handicap et 2 700 de l'Allocation compensatrice tierce personne. À chacun d'entre eux, leur famille et leurs aidants, nous devons apporter des réponses adaptées et plurielles.

Pour poursuivre et amplifier les importantes avancées réalisées grâce à la mise en œuvre du précédent Schéma 2012-2016, nous avons entrepris l'an dernier une vaste concertation réunissant l'ensemble des acteurs locaux. Ce travail nous a permis d'analyser l'efficacité des dispositifs existants, d'identifier de nouvelles pistes de progrès, de définir des priorités.

Cette nouvelle stratégie dite « handicap, inclusion et accessibilité universelle » pour 2017-2021 présente trois axes d'action prioritaires : rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions, favoriser une inclusion accompagnée et proposer des réponses adaptées à tou-te-s et en particulier aux situations les plus complexes.

Atteindre une égalité réelle pour les Parisiens en situation de handicap doit en effet constituer notre objectif absolu. C'est pourquoi je considère que la question du handicap a vocation à irriguer l'ensemble des politiques publiques.

Au-delà des réponses sociales spécifiques, c'est l'inclusion pour tous que nous voulons promouvoir. Celle-ci exige une authentique accessibilité universelle et une pleine participation des personnes à la vie de la cité – et nous continuerons à œuvrer pour favoriser l'une comme l'autre.

Il est notamment essentiel de pouvoir garantir un plein accès aux droits et à l'information aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants. Je tiens à ce titre à saluer le formidable travail effectué par les 160 agents de la Maison départementale des personnes handicapées.

Nous devons également progresser en matière d'accompagnement vers l'emploi, mais aussi d'accès au logement et aux soins.

Il est en outre urgent que nous rattrapions notre retard concernant la prise en charge des adultes et des enfants en situation de handicap. Nous accompagnerons donc le renforcement de l'offre de places d'accueil en articulation avec l'ARS, partenaire incontournable.

Améliorer la prise en charge des enfants autistes constitue également une priorité. Parce que nous refusons que des parents soient contraints de se tourner vers d'autres pays, nous travaillerons activement à l'ouverture de nouvelles places.

Notre ambition doit bien sûr s'appuyer sur des moyens budgétaires importants. Pour être à la hauteur des enjeux, nous avons plus que doublé le budget concerné entre 2001 et 2017, passé de 108,4 millions à près de 250 millions d'euros en 2017.

Grâce au travail mené collectivement, nous parviendrons à mieux appréhender la complexité des situations, à affiner nos réponses, à renforcer nos dispositifs. Cette nouvelle stratégie 2017-2021 nous permettra ainsi d'intervenir au plus près des besoins des Parisiens en situation de handicap, en toutes situations et à chaque étape de leur vie.

Édito

Bernard Jomier
Adjoint à la Maire de Paris, chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP

Le schéma à destination des personnes en situation de handicap pour 2012-2016 est arrivé à son terme.

Il a permis des progrès significatifs dans la prise en compte du handicap par la collectivité : pour que chaque Parisien-ne en situation de handicap puisse dessiner son projet personnel.

Il est désormais temps d'écrire une nouvelle page de l'action de la collectivité pour soutenir l'égalité réelle des Parisien-ne-s en situation de handicap et poursuivre la transformation de notre Ville afin de la rendre accessible à tou-te-s quelle que soit sa différence. Promouvoir l'accessibilité universelle, c'est permettre aux personnes en situation de handicap d'exprimer leurs préférences afin de construire leur « projet de vie », que celui-ci puisse s'exprimer à travers des choix personnels, non contraints, au sein d'un établissement ou le plus possible au cœur de dispositifs de droit commun.

Pour construire cette politique, les dynamismes des acteurs du handicap doivent se conjuguer : Agence régionale de santé, Rectorat, Direction départementale de la cohésion Sociale, Maison départementale des personnes handicapées, et tant d'autres : associations, établissements, et usagers eux-mêmes. Cet esprit de co-construction et de partenariat a nourri l'élaboration de la stratégie handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021.

J'ai souhaité que la collectivité parisienne prenne pour l'avenir des engagements forts dans quatre domaines structurants du parcours de vie des personnes en situation de handicap : l'accessibilité, l'orientation et l'accès aux droits, l'accueil des adultes handicapés en établissements médico-sociaux et enfin la prise en charge de l'autisme, pour que chaque personne autiste et sa famille puissent participer à la vie de la Cité.

La stratégie qui vous est présentée dans ce document est le produit de ces réflexions. Elle traduit la volonté de la Ville, de ses services et de ses partenaires de planifier l'inclusion des Parisiens en situation de handicap, de ceux qui travaillent ou, plus simplement, la visitent. Cette Stratégie vise à améliorer de manière concrète les parcours de vie des Parisiens en situation de handicap dans toutes les dimensions : participer à la vie de la cité, être mobile, accéder aux bâtiments publics et donc aux services administratifs, aux soins, aux activités culturelles et sportives, mais également suivre une scolarité ordinaire, dessiner son avenir professionnel, construire une famille…

Bien sûr certaines personnes ont – ou auront - besoin d'un accompagnement spécifique : elles doivent pouvoir être accueillies, pouvoir trouver une réponse accompagnée dans Paris ou ses environs. Je souhaite ainsi mentionner les 376 places en établissements et 270 places de services médico-sociaux que la Ville souhaite créer sur la période à venir pour endiguer les départs lointains et non souhaités tels que ceux, trop nombreux aujourd'hui encore, en Belgique.

Ces objectifs d'accessibilité universelle, de personnalisation du projet de vie, d'accès au droit, et d'inclusion que nous portons forment la ligne directrice du schéma. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Sommaire

Une démarche participative 7

Chiffres-clés 8

État des lieux : une meilleure prise en compte du handicap mais des efforts restent à mener 9

Des attentes fortes 9

Une stratégie pour 5 ans : 3 axes directeurs 10

Rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions : 3 engagements 11

Améliorer l'information et l'accès à cette information 11

Une ville accueillante à l'égard des personnes en situation de handicap 11

Participer à la vie de la cité 12

Pour une inclusion accompagnée : 3 engagements 13

Dépister et accompagner dès l'enfance pour soutenir l'inclusion 13

Accompagner vers l'emploi 13

Se loger et être en bonne santé 14

Proposer des réponses adaptées à tou-te-s et en particulier aux situations les plus complexes : 3 engagements 14

La MDPH « pivot » des orientations et des accompagnements 15

Accompagner le renforcement de l'offre médico-sociale 16

Accompagner le « travailler ensemble » 16

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La stratégie « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle » constitue un outil permettant de définir, sur une période de 5 ans, le cadre d'action que se fixe la collectivité parisienne à l'égard des citoyens en situation de handicap.

Animée par une vision globale et ambitieuse, la Ville de Paris choisit de dépasser la seule réponse sociale spécifique pour viser la recherche d'une accessibilité universelle, dans le but de favoriser une pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de la Cité.

La notion de parcours est au centre de cette stratégie qui repose sur une approche large des besoins et une fluidité entre les étapes de vie : scolarisation, emploi, logement, mais également inclusion sociale, accès au sport et à la culture…

Cette ambition impose à la Ville, comme à ses partenaires, de renforcer encore l'interaction et la complémentarité des dispositifs au service d'un accompagnement efficient des Parisiens en situation de handicap.

DIAGNOSTIC

Pour identifier les domaines où des avancées significatives ont été réalisées, mais aussi ceux générant des attentes fortes, le diagnostic s'est appuyé sur :

- le bilan du schéma départemental 2012/2016 ;
- la démarche d'évaluation et de concertation territoriale sur l'autisme, pilotée par le Centre de ressources autisme – Île-de-France (CRAIF), le Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales (CEDIAS) et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- les recommandations issues des travaux du Comité départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

CONCERTATION

Afin de définir les axes de progrès prioritaires pour les Parisiens en situation de handicap, la Ville s'est engagée en 2016 dans une démarche de concertation avec les acteurs qui font la politique du handicap (associations, établissements hospitaliers, région) et ses partenaires privilégiés que sont l'Agence régionale de santé, le Rectorat et la Maison départementale des personnes handicapées. Trois groupes de travail ont été constitués et pilotés par la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES). Plusieurs contributions additionnelles ont également été enregistrées de la part d'acteurs de la politique du handicap.

PLAN D'ACTIONS

Il décline de manière opérationnelle les orientations stratégiques. Trois axes directeurs font chacun l'objet de trois engagements. Ceux-ci ont été élaborés de manière transversale et proposent au total 33 actions, dotées d'outils concrets (identification des pilotes, calendrier, indicateurs) afin de garantir et faciliter leur mise en œuvre.

La population parisienne : une croissance dynamique	2,24 millions d'habitants (estimation INSEE) • Soit 19 % de la population francilienne • Soit 4 % de la population française
La population des Parisiens en situation de handicap bénéficiaires de prestations	Nombre d'usagers s'adressant annuellement à la MDPH : plus de 40 000 par an pour près de 110 000 demandes Droits ouverts au 31/12/2016 : • 5 300 bénéficiaires de la PCH • 2 600 bénéficiaires de l'ACTP • 26 600 bénéficiaires de l'AAH (données 31/12/2014)
Les dépenses du département (31/12/2016) : • Favorisent le maintien à domicile • Renforcent la capacité de réponse en institution	243 M€ dépensés en 2016 dont : • PCH : 56 M€ • ACTP : 19 M€ • Dépenses ESMS : 159 M€ • MDPH : 3 M€ • Participation actions associatives : 1,4 M€
L'accessibilité des bâtiments publics	• Déjà 500 ERP accessibles • 9 Ad 'AP déposés pour les 1 800 ERP parisiens à mettre en accessibilité
Scolarisation	• 3 % des élèves en situation de handicap • 8 691 élèves bénéficiant d'un PPS (inclusion en milieu ordinaire) • 58 % des élèves accompagnés (AVS-AESH) soit 5 000 élèves • 90 % des élèves ayant une notification MDPH accompagnés • 4 000 élèves en école primaire - 4 500 élèves dans le secondaire • 992 places de SESSAD • 60 dispositifs ULIS (école-collège-lycée) pour 815 places • 2 915 élèves en milieu spécialisé
La formation et l'emploi	• 2 809 places dans 34 ESAT • 502 places de CRP
Le transport	• PAM75 : 300 000 courses par an • 6 000 usagers actifs • 52 % des usagers ont moins de 60 ans
L'accompagnement en services	• 1 102 places SAVS • 315 places de SAMSAH
L'accueil en établissement	• 2 671 places dans 76 ESMS enfance • 1 992 places adultes relevant d'un financement total ou partiel de la ville (595 places de FAM cofinancées avec l'ARS) • 498 places de maison d'accueil spécialisée (MAS)

ÉTAT DES LIEUX : UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP MAIS DES EFFORTS RESTENT À MENER

Fin 2016, la situation parisienne se caractérise par un ensemble d'atouts pour porter la politique en faveur des personnes en situation de handicap :

- des efforts importants de la collectivité pour la mise en accessibilité des équipements municipaux, notamment dans le champ de la petite enfance, de la culture, du sport et de l'école ;
- un soutien important et ancien du Rectorat au profit de l'inclusion scolaire ;
- un partenariat constant avec l'ARS pour l'animation du secteur médico-social et le renforcement de l'offre médico-sociale parisienne ;
- un tissu associatif diversifié et innovant ;

mais aussi de contraintes liées aux spécificités du territoire :

- des contraintes spatiales et architecturales fortes ;
- une offre en logement social significative mais qui reste sous pression ;
- une offre médico-sociale en besoin de rattrapage.

DES ATTENTES FORTES

Les problématiques prioritaires identifiées lors des concertations ont pour fil conducteur une aspiration à évoluer dans un cadre de droit commun et à participer à la vie de la Cité au même titre que les personnes valides :

l'accès à l'information tant pour les usagers que pour les professionnels eux-mêmes : de nombreux dispositifs sont insuffisamment connus de ceux à qui ils sont destinés, limitant par là même leur portée ;

la fluidité et la souplesse des dispositifs et des accompagnements : apporter une réponse moins institutionnelle type « foyer », afin de permettre aux citoyens d'évoluer dans un environnement ouvert sur la ville ou, à tout le moins, dans des établissements ouverts ;

le renforcement de la capacité parisienne (en termes d'équipements, de dispositifs, de suivi et de coordination) à garantir des réponses adaptées aux besoins de ses concitoyens présentant une situation dite « complexe » et à ne laisser aucun usager sans solution ;

la nécessité d'apporter une réponse plurielle aux besoins des jeunes adultes en situation de handicap pour que leur parcours de vie puisse s'effectuer dans la continuité d'une scolarité marquée de plus en plus souvent par un déroulement dans des écoles ordinaires.

UNE STRATÉGIE POUR 5 ANS :

Pour répondre à ces défis, trois axes directeurs ont été identifiés :

- **Axe 1 :** Rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions
- **Axe 2 :** Favoriser une inclusion accompagnée
- **Axe 3 :** Proposer des réponses adaptées à tou-te-s et en particulier aux situations les plus complexes

RENDRE LA VILLE ACCESSIBLE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

L'accessibilité fait souvent référence à des éléments concrets relatifs aux bâtiments publics ou à l'adaptation de la voirie. En réaffirmant la notion d'accessibilité universelle, Paris souhaite garantir un accès à tout et pour tous. Elle s'efforcera de favoriser la participation de tous à l'ensemble des dimensions de la vie sociale : sport ; culture ; accès à l'école, aux études et à l'emploi.

Le schéma 2012-2016 a été l'occasion d'avancées significatives sur l'accessibilité : recensement de l'information sur l'offre parisienne dans le guide « Vivre son handicap à Paris », poursuite de la sensibilisation du grand public lors du « Mois ExtraOrdinaire du handicap » et de la Journée de l'Autisme, désencombrement des trottoirs et installation de cheminements pour faciliter les déplacements, soutien aux associations sportives et culturelles, ouvertures d'équipements accessibles tous handicaps, stratégies de mise en accessibilité du parc de logements sociaux, développement d'une offre touristique accessible, etc.

Il s'agit, pour la période 2017-2021, de poursuivre cet objectif à l'égard des Parisiens en situation de handicap, au travers de trois engagements :

ENGAGEMENT 1 : Améliorer l'information et l'accès à cette information

Les dispositifs sont nombreux mais souvent méconnus des usagers et des professionnels, pas assez ou mal diffusés, mettant en jeu l'accès aux droits. Pour pallier au manque d'information ou à son manque de lisibilité, l'enjeu est de proposer une information actualisée et accessible à toutes les situations de handicap, et de diversifier les moyens de sa diffusion.

- **Améliorer la qualité de l'information**
- **Mettre en accessibilité les leviers de communication numérique de la Ville de Paris**
- **Asseoir la MDPH comme carrefour de l'information sur les dispositifs à destination des personnes en situation de handicap**
- **Faire de la communication une condition de soutien financier de la ville**
- **Favoriser l'accès à une offre touristique accessible**

Focus

Faire de la MDPH un centre de ressources : création d'un ***portail internet*** permettant la diffusion des informations sur les dispositifs du territoire et l'accès à un compte personnel.

ENGAGEMENT 2 : Une ville accueillante à l'égard des personnes en situation de handicap

Une ville accessible offre un cadre de vie propice à la mobilité et à l'autonomie, chez soi et dans la ville. Chez soi, c'est le défi du logement adapté, d'avoir une vie quotidienne simplifiée et d'habiter dans un cadre de droit commun. Dans la ville, l'accessibilité des bâtiments reste un enjeu central. Au-delà de l'accès physique à un lieu, la capacité de s'y repérer, de pouvoir communiquer et d'y pratiquer une activité donne sens à l'accessibilité universelle et permet de soutenir l'inclusion sociale.

- **Construire l'accessibilité des lieux accueillant du public**
- **Accueillir avec bienveillance dans les lieux de déambulation**
- **Faciliter les déplacements et promouvoir le confort de déplacement piéton**
- **Poursuivre et amplifier la mise en accessibilité du logement social**

Focus

Mettre en œuvre les ***9 agendas d'accessibilité programmée*** (Ad'AP) signés en 2015, avec un objectif de 900 équipements à rendre accessibles d'ici à 2021.

ENGAGEMENT 3 : Participer à la vie de la cité

La participation des personnes en situation de handicap, c'est à la fois pouvoir leur offrir l'usage des dispositifs et la capacité d'investir au quotidien la Cité dans toute la richesse des activités qu'elle propose. Favoriser l'exercice de la citoyenneté passe nécessairement par l'intégration du handicap à la réflexion participative et au sein des instances locales. C'est aussi répondre à l'enjeu de mixité des publics : grâce à un accompagnement humain ou technique, la personne en situation de handicap devient usager et acteur d'une activité partagée.

Cet objectif ambitieux couvre un champ extrêmement large – sport, culture, loisirs, actions participatives, etc. – et doit être porté par l'ensemble des composantes de la Ville (mairies d'arrondissement, directions centrales, établissements publics).

- **Dynamiser l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap**
- **Structurer à l'échelle de la ville un « agenda 22 », démarche garantissant une analyse systématique des besoins des personnes en situation de handicap en amont de toute politique publique**
- **Renforcer l'accès à la pratique sportive et culturelle comme vecteur d'inclusion sociale**
- **Renforcer la formation des personnels parisiens pour sensibiliser au handicap**

Focus

Poursuivre les créations ***de conseils locaux du handicap*** dans tous les arrondissements, (3 en 2014, 12 en 2016).

FAVORISER UNE INCLUSION ACCOMPAGNÉE

Une évolution en milieu ouvert constitue depuis la loi de 2005 le fil rouge de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aspirations. Cet objectif d'inclusion s'est manifesté le plus fortement dans le cadre scolaire. À la rentrée 2016, plus de 8 000 élèves parisiens en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire, dans l'une des 150 écoles municipales accessibles. Toutefois, le passage à l'âge adulte – et l'ensemble des transitions (passage collège-lycée, poursuite d'études supérieures, entrée dans la vie professionnelle…) – peuvent générer des ruptures du parcours de vie. Pour répondre aux enjeux de transversalité et de coordination, l'accompagnement doit mobiliser un large champ d'acteurs : Ville, Éducation nationale, Agence régionale de santé, Région, État.

ENGAGEMENT 4 : Dépister et accompagner dès l'enfance pour soutenir l'inclusion

L'action à destination des plus jeunes exige de proposer des interventions globales et coordonnées en renforçant la coopération entre les mondes du sanitaire, du médico-social, du social et de l'éducation. Si le diagnostic le plus précoce est important, les concertations conduites sur l'autisme ont permis de souligner la nécessité de ne pas attendre celui-ci : l'enjeu consiste à repérer et anticiper, à intervenir dès les premiers signes d'alerte et à orienter les parents. Les services parisiens de la Protection maternelle et infantile vont continuer à s'outiller en ce domaine. L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les établissements de la petite enfance doit se poursuivre (le taux d'enfants accueillis ayant doublé entre 2012 et 2016). L'anticipation et l'accompagnement sont essentiels dans le champ de la petite enfance et permettent aussi d'adapter au plus tôt la scolarisation, en particulier en milieu ordinaire.

- **Renforcer les dispositifs de dépistage et d'action précoce sur le territoire parisien**
- **Renforcer la capacité d'accueil du handicap dans les établissements scolaires**
- **Renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement spécialisé pour prévenir les ruptures des jeunes**

Focus

Mettre en place, avec l'Agence régionale de santé, le ***diagnostic très précoce de l'autisme***, dès 18 mois.

ENGAGEMENT 5 : Accompagner vers l'emploi

En appui aux politiques portées par l'État et la Région Île-de-France, la Ville de Paris s'inscrit dans une dynamique volontariste d'accompagnement à la formation et à la vie professionnelle des personnes en situation de handicap, plus touchées que le reste de la population par les difficultés d'accès et de maintien dans l'emploi. Les jeunes adultes ayant pu bénéficier des dispositifs d'inclusion scolaire nourrissent des aspirations à travailler en milieu ordinaire. L'enjeu de l'insertion professionnelle est d'autant plus grand qu'il est conjugué à leur inclusion sociale.

- **Favoriser la poursuite d'études post-bac des jeunes adultes en situation de handicap**
- **Renforcer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement professionnel des jeunes adultes en situation de handicap**

- **Soutenir l'employabilité des jeunes adultes en situation de handicap**
- **Cultiver l'exemplarité de la Ville de Paris comme employeur**
- **Développer les dispositifs d'emploi accompagné**

Focus

Développer des dispositifs innovants offrant un accompagnement personnalisé et adapté pour faciliter l'accès à un emploi en milieu ordinaire comme en milieu protégé.

ENGAGEMENT 6 : Se loger et être en bonne santé

L'accès à un logement individuel – par opposition à l'hébergement collectif en établissement – est un puissant levier de l'inclusion sociale. Afin de répondre aux attentes des usagers et de leurs familles, la Ville de Paris souhaite proposer des alternatives à la vie en établissement ou à une vie autonome à domicile potentiellement isolée. Promouvoir l'accès à un logement ordinaire doit s'envisager de façon structurée et pérenne, en proposant des dispositifs d'adaptation et d'accompagnement, et en s'assurant d'un accès facilité à l'environnement et aux soins de ville.

- **Développer le logement accompagné à Paris**
- **Soutenir le maintien dans le logement**
- **Fluidifier l'accès aux soins des personnes en situation de handicap**

AXE 3

PROPOSER DES REPONSES ADAPTEES A TOU-TE-S ET EN PARTICULIER AUX SITUATIONS LES PLUS COMPLEXES

Pivot de l'accès aux droits, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris a connu une hausse d'activité constante depuis 2012. Elle a reçu en 2016 plus de 120 000 demandes correspondant à 48 000 dossiers. Malgré l'accroissement de l'activité, les délais moyens de traitement, de 8 mois en 2012, ont pu être réduits à 4,5 mois en 2016. Cette progression, qui souligne l'enjeu majeur relatif à l'ouverture des droits pour les usagers, doit

Focus

Rendre possible l'accès à un logement individuel par un accompagnement médico-social au domicile et à l'extérieur. Grâce à des services de type SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) et SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour les adultes handicapés), les risques d'isolement sont réduits en faveur d'une insertion dans la cité. Pour soutenir cette inclusion, l'accès au logement social est également une priorité.

être poursuivie. L'accompagnement des parcours complexes a constitué un autre objectif prioritaire et nécessité des synergies nouvelles entre acteurs. L'objectif national d'avoir « Zéro [usager] sans solution » soutiendra l'exigence de rechercher une réponse graduée et adaptée assurant la continuité du parcours.

Pour répondre aux attentes des personnes ayant reçu une orientation par la MDPH, l'offre médico-sociale parisienne s'est qualitativement et quantitativement étoffée sur la période 2012-2016. Paris dispose désormais de 5 centres de ressources thématiques (autisme, traumatismes crâniens, polyhandicap et 2 centres handicaps rares). Le nombre de places d'établissements et services médico-sociaux pour adultes en situation de handicap a augmenté de 23 % sur la période, totalisant 635 ouvertures de places. L'Agence régionale de santé d'Île-de-France, partenaire du Département sur la partie médicalisée de l'offre, a également accru sa participation au financement des structures afin d'effectuer un rattrapage de l'offre (12 % de hausse de la dépense).

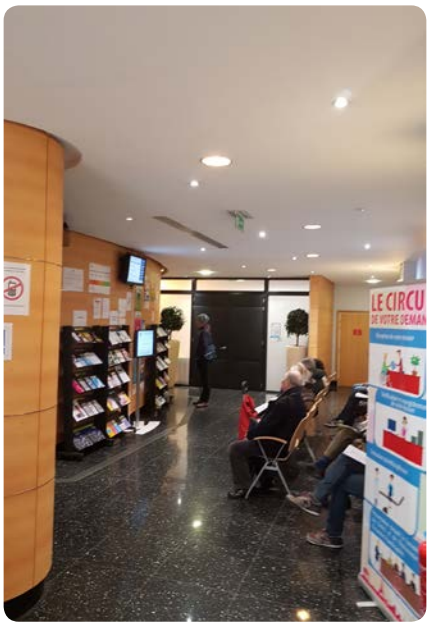

Cependant, en raison principalement de contraintes foncières, le taux d'équipement parisien reste en-deçà de la moyenne francilienne et des besoins pour certains types de handicaps.

ENGAGEMENT 7 : La MDPH pivot des orientations et des accompagnements

Point d'entrée des Parisiens en situation de handicap demandeurs d'une orientation ou d'une prestation, la MDPH constitue le point névralgique de la politique d'accompagnement du handicap. La détermination d'un plan d'aides et la fixation d'une orientation sont essentiels pour garantir un accompagnement satisfaisant, qui ne peut se faire qu'avec la connaissance des autres acteurs et des données fiables et actualisées de l'offre existante. En cas d'absence de solution en établissement à court terme, et selon les logiques déployées à partir de 2017 de « réponse accompagnée pour tous » et de « plan d'accompagnement global », des solutions alternatives doivent être trouvées, afin de répondre à un double objectif : améliorer l'accompagnement et ne laisser personne sans solution, dans un potentiel contexte de crise. L'enjeu de l'évolution des missions de la MDPH se pose à la fois en termes organisationnels et financiers.

- **Renforcer la place de la MDPH dans le processus d'entrée en établissement médico-social**
- **Mettre en place la « réponse accompagnée pour tous » et les « plans d'accompagnement globaux » (PAG)**
- **Renforcer les moyens de fonctionnement de la MDPH**

Focus

Le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » est destiné à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement combinées pour une personne en situation de handicap, afin d'éviter toute rupture dans son parcours. La MDPH se mobilisera fortement dès 2017 pour co-construire avec les partenaires médico-sociaux ce nouveau cadre d'organisation autour de l'accompagnement du handicap.

ENGAGEMENT 8 : accompagner le renforcement de l'offre médico-sociale

La dynamique de création et transformation de places portée par le précédent schéma doit se poursuivre. Le rattrapage de l'offre sera axé en priorité sur certains types de structures (foyers de vie et foyers d'accueil médicalisé) et de handicaps (autisme et handicap psychique notamment). Compte tenu des difficultés foncières, doit être analysée la possibilité de partenariats franciliens interdépartementaux afin de mettre un terme à toute solution d'éloignement (Belgique). L'évolution de l'offre médico-sociale doit s'envisager de manière plus innovante, adaptée et diversifiée afin d'assouplir les modes d'accueil au regard de l'évolution des besoins des personnes. Le dialogue avec les établissements doit parallèlement évoluer vers une contractualisation permettant de donner plus de souplesse dans la gestion tout en exigeant des objectifs précis, en termes qualitatifs comme quantitatifs.

- **Optimiser l'offre existante**
- **Mettre en place des leviers permettant un parcours fluide des personnes en situation de handicap**
- **Développer une offre complémentaire ciblée sur les besoins prioritaires**

Focus

Poursuivre le renforcement de l'offre médico-sociale à Paris avec la création de 376 places en établissements et 270 places de services, programmation soutenue par un important effort financier de la collectivité.

ENGAGEMENT 9 : accompagner le « travailler ensemble »

Les situations les plus complexes font souvent émerger les défauts d'organisation et de coordination des acteurs, de part des réponses trop partielles ou trop sectorielles pour être efficaces et durables. L'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessite un cadre d'organisation décloisonné, permettant aux acteurs de conduire leur mission dans un esprit de responsabilité partagée. L'enjeu d'une articulation efficiente entre le secteur médico-social et les autres acteurs de l'accompagnement (secteurs sanitaire, éducatif ou social) est particulièrement important pour les situations complexes mais doit concerner l'ensemble des prises en charge, notamment pour faciliter l'accès aux soins somatiques des personnes accueillies en établissement. Pour répondre à l'enjeu de transversalité et de fluidité des parcours, la Ville de Paris s'appuiera sur l'outil contractuel qui permettra à partir de 2017 de redessiner le pilotage des établissements qu'elle finance.

- **Encourager la collaboration entre sanitaire et médico-social**
- **Généraliser la mise en place des CPOM**
- **Fluidifier l'accès aux soins des personnes en situation de handicap**

Focus

Renforcer l'articulation entre le secteur hospitalier et les établissements accueillant des personnes en situation de handicap est essentiel pour renforcer la capacité collective à accompagner les situations les plus complexes. À cette fin, la construction de process communs entre établissements de santé et médico-sociaux est un objectif prioritaire de la stratégie handicap 2017 - 2021.

CONCLUSION

La stratégie parisienne « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle » vient définir pour les 5 prochaines années le cadre d'action que se fixe la collectivité parisienne à l'égard des citoyens en situation de handicap.

Animée par une vision globale et ambitieuse, la Ville de Paris choisit de dépasser la seule réponse sociale spécifique pour viser la recherche d'une accessibilité universelle, dans le but de favoriser une pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de la Cité.

La notion de parcours est au centre de cette stratégie qui repose sur une approche large des besoins et une fluidité entre les étapes de vie : scolarisation, emploi, logement, mais également inclusion sociale, accès au sport et à la culture…

Cette ambition impose à la Ville, comme à ses partenaires, de renforcer encore l'interaction et la complémentarité des dispositifs au service d'un accompagnement efficient des Parisiens en situation de handicap.

Pour identifier les attentes des Parisiens, un diagnostic large et partenarial a été mené et une phase importante de concertation a eu lieu pour définir les axes de progrès prioritaires pour les Parisiens en situation de handicap.

Le présent document précise le plan d'action ainsi établi. Il décline de manière opérationnelle les orientations stratégiques qui vont structurer l'action de la Ville à destination des personnes en situation de handicap sur la période 2017-2021. Elles ont pour fil conducteur de chercher à répondre à l'aspiration des personnes en situation de handicap d'évoluer dans un cadre de droit commun et de participer à la vie de la Cité au même titre que les personnes valides.

Pour répondre à cette attente, trois axes directeurs ont été définis :

- **Axe 1 : Rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions**
- **Axe 2 : Favoriser une inclusion accompagnée**
- **Axe 3 : Proposer des réponses adaptées à tou-te-s et en particulier aux situations les plus complexes**

Ces trois axes directeurs, reposant chacun sur trois engagements, couvrent de nombreux aspects du parcours de vie des personnes en situation de handicap : cadre de vie et mobilité, logement, scolarisation, emploi, accès aux soins, établissements spécialisés, etc. Ils sont déclinés autour de 33 actions qui seront les vecteurs de la mise en œuvre de la stratégie parisienne « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle » pour la période 2017-2021.

Crédits photo : Maison départementale des handicapés de Paris, Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé : Etienne Mazeaud, Direction de la communication : Jean-Baptiste Gurliat, Henri Garat, L'Arche à Paris : Elodie Perriot

DASES - Mission communication - Mars 2017 - 26.17.G.AS.PC.DA

MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE,
DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ
SOUS-DIRECTION DE L'AUTONOMIE

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR
* Prix 5 cts/mn à partir d'une ligne fixe ou mobile